

1.1. Modalités pour devenir membre titulaire de la FFPN ou membre Formateur-trice de la FFPN ou membre Superviseur-euse de la FFPN

1) Pour devenir Membre Titulaire

Sur demande transmise contenant :

- une courte biographie
- une proclamation identitaire
- une demande d'adhésion
- un bref descriptif de son itinéraire professionnel, de sa formation en Pratiques
- Narratives et de ses activités en cours en lien avec les Pratiques Narratives ses intentions en relation avec les buts de l'Association.
- La personne pourra justifier d'une formation de 12 jours auprès d'un ou plusieurs organismes de formation reconnus par la FFPN et qui aura abordé spécifiquement les points suivants :
 - Le positionnement épistémologique et éthique des Pratiques Narratives selon Michael White et David Epston
 - Les cartes de conversations de Michael White telles que décrites et expliquées dans son ouvrage : Cartes des pratiques narratives 2008
 - Le concept et la pratique de double écoute (problèmes et exceptions)
 - Le concept et la pratique de l'absent (ou invisible) mais implicite (« absent but implicit »)
 - Le concept d'externalisation et son utilisation pratique
 - Les pratiques du témoin extérieur (« outsider witness »)
 - L'utilisation d'outils de médiation narrative (arbre ou voyage de vie, planches, frise chronologique, équipe de soutien, etc.) et de documentation poétique (lettres, certificats, chansons, etc.)
 - Les concepts de paysage de l'action (« landscape of action ») et paysage de l'identité (« landscape of identity »)
 - Le concept de description identitaire essentialiste versus intentionnaliste (états internes versus états intentionnels)
 - La mise en évidence et déconstruction des discours dominants
 - La prise en compte du contexte élargi (« broader context») des personnes, des familles ou des groupes (économique, idéologique, social, culturel, etc.)
 - La posture relationnelle décentrée et influente du praticien
 - L'expérimentation sur sa propre personne des effets des différentes pratiques listées ci-dessus, à travers des temps d'exercice proposant aux participants, en plus d'un entraînement aux pratiques, un travail sur soi à partir de thèmes personnels
 - L'expérimentation de divers contextes d'intervention narrative en individuel et en groupe et/ou de divers contextes cliniques auprès d'adultes, d'enfants,

d'adolescents, de couples, de familles (problème de santé somatique, psychologique ou relationnelle)

Pour les personnes ayant bénéficié d'une formation hors organismes reconnus, une décision

sera prise par la Commission au vu du dossier.

2) Pour devenir Membre Formateur-trice de la FFPN

- Être membre titulaire FFPN (selon les modalités ci-avant)
- Faire des Pratiques Narratives sa pratique d'accompagnement de référence
- Avoir réalisé un minimum de 30 heures de supervision spécifiquement narrative (auprès d'un superviseur FFPN ou spécialement accrédité FFPN),
- Avoir complété sa formation narrative de base par une formation complémentaire de 80 heures minimum sous forme de séminaire, d'atelier ou de congrès,
- Avoir participé en tant qu'animateur stagiaire (shadow) à 3 séquences de formation initiale aux Pratiques Narratives d'au moins une journée dans une école accréditée FFPN différente de son lieu de formation initiale et dont le parcours a été validé par un entretien avec 3 membres de la Commission des Titres.

Le titre est conservé tant qu'il/elle est en activité.

3) Pour devenir Membre Superviseur-euse de la FFPN être membre titulaire FFPN (selon les modalités ci-avant)

- Faire des Pratiques Narratives sa pratique d'accompagnement de référence
- Avoir réalisé un minimum de 30 heures de supervision spécifiquement narrative (auprès d'un superviseur FFPN ou spécialement accrédité FFPN),
- Avoir complété sa formation narrative de base par une formation complémentaire de 80 heures minimum sous forme de séminaire, d'atelier ou de congrès, et dont le parcours a été validé par un entretien avec 3 membres de la Commission des Titres.

Le titre est conservé tant qu'il/elle est en activité.